

ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES AU 30 JUIN 2014

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES AU 30 JUIN 2014

MESSEIERS LES ACTIONNAIRES DE L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES,

INTRODUCTION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 14 juin 2012 et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de l'Union Internationale de Banques (UIB) arrêtés au 30 juin 2014 et faisant apparaître à cette date des capitaux propres positifs de 88 141 KDT y compris un résultat net bénéficiaire de 26 720 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'Union Internationale de Banques (UIB), arrêté au 30 juin 2014, ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

ETENDUE DE L'EXAMEN LIMITE

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

CONCLUSION

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

PARAGRAPHS D'OBSERVATION

a. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 13 « Capitaux propres » qui fait apparaître des fonds propres de 88 141 KDT, en deçà de la moitié du capital social de la banque qui s'élève à 196 000 KDT.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration réuni le 11 juillet 2014 a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 31 juillet 2014, en vue de se prononcer sur le plan de recapitalisation de la banque consistant en une réduction du capital pour éponger partiellement les pertes, suivie d'une augmentation en numéraire avec renoncement des porteurs de certificats d'investissement à leurs droits préférentiels de souscription.

b. Nous attirons votre attention sur l'incertitude suivante exposée dans la note aux états financiers 31 « Passifs éventuels - Provisions » :

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KDT. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KDT.

En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KDT. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces situations ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre avis ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 24 juillet 2014

AMC Ernst & Young Noureddine Hajji	Les Commissaires aux Comptes	FINOR Mustapha Medhioub
--------------------------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------------

BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2014 (UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	30 Juin 2014	30 Juin 2013 retraité	30 Juin 2013 publié	31 Décembre 2013	
ACTIF						
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	105 818	108 335	108 335	71 019
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	345 510	78 244*	76 480	271 808
AC3	Créances sur la clientèle	3	3 324 441	2 988 741*	3 123 081	3 151 486
AC5	Portefeuille d'investissement	4	91 838	50 559	50 559	46 031
AC6	Valeurs immobilisées	5	42 532	44 397	44 397	43 418
AC7	Autres actifs	6	46 616	38 008*	39 432	38 470
	Total Actif		3 956 755	3 308 284	3 442 284	3 622 232

	Notes	30 Juin 2014	30 Juin 2013 retraité	30 Juin 2013 publié	31 Décembre 2013	
PASSIF						
PA1	Banque centrale et CCP	7	96 077	19 015	19 015	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	177 484	3 493*	3 613	154 353
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	3 165 488	2 800 924*	2 800 803	2 956 445
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	316 798	350 321	350 321	332 662
PA5	Autres passifs	11	112 767	108 295*	108 003	117 437
	Total Passif		3 868 614	3 282 048	3 281 755	3 560 897

CAPITAUX PROPRES

	Notes	30 Juin 2014	30 Juin 2013 retraité	30 Juin 2013 publié	31 Décembre 2013	
CP1	Capital		196 000	196 000	196 000	
CP2	Réserves	12	14 592	14 420	14 420	14 506
CP5	Résultats reportés		(149 171)	(187 187)*	(61 852)	(187 187)
	Résultats reportés hors modifications comptables		(149 171)	(61 852)	-	(61 852)
	Effets des modifications comptables		-	(125 335)	-	(125 335)
CP6	Résultat de l'exercice		26 720	3 003*	11 961	38 016
	Total capitaux propres	13	88 141	26 236	160 529	61 335
	Total capitaux propres et passif		3 956 755	3 308 284	3 442 284	3 622 232

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2014

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1er Janvier 1999.

MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET AGIOS

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture. Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04. Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 30 juin 2014, et au sens de la circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date. Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2008, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

EVALUATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS Y AFFÉRENTES

Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 – Actifs incertains 20%
- B3 – Actifs préoccupants 50%
- B4 – Actifs compromis 100%

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

Provisions collectives

En 2014 et en application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites "provisions collectives" pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, une provision de 26 KDT a été dotée au cours de l'année 2014. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 30 juin 2014, à 10 227 KDT.

Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 à 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à (125 335) KDT. Son effet sur la période de six mois arrêtée au 30 juin 2014, s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 2 406 KDT et d'une reprise sur provisions de 1 494 KDT. Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données au 30 juin 2013 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 125 335 KDT ainsi qu'une dotation aux provisions additionnelles de 11 139 KDT et une reprise sur provisions de 2 181 KDT.

TRAITEMENT DES IMPAYÉS

Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...). Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 307 446 KDT au 30/06/2014 contre 331 841 KDT au 30/06/2013 retraité et se détaille comme suit :

	30/06/2014	30/06/2013 retraité	30/06/2013	31/12/2013
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	277 991	304 413	170 120	273 275
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	3 988	1 571	1 571	3 988
Provisions à caractère générale dite collective	10 227	8 488	8 488	10 200
Provision pour dépréciation de titres	2 376	1 360	1 360	2 534
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	5 262	6 125	6 125	6 304
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	705	467	467	755
Provision pour passifs et charges	6 897	9 416	9 416	9 360
Total	307 446	331 841	197 547	306 416

TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

EVALUATION DES AVOIRS ET DETTES EN DEVISES

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle présentent au 30/06/2014 un solde de 3 324 441 KDT contre 2 988 741 KDT au 30/06/2013 retraité, soit une variation de 335 700 KDT et se détaillent ainsi :

	30/06/2014	30/06/2013 retraité	30/06/2013	31/12/2013
Comptes ordinaires débiteurs	271 079	266 906	266 906	253 904
Autres concours à la clientèle	3 406 774	3 121 791*	3 121 837	3 244 796
Crédits sur ressources spéciales	28 689	19 007	19 007	27 342
Sous total	3 706 543	3 407 704	3 407 750	3 526 042
Agios et intérêts réservés	(93 884)	(106 062)	(106 061)	(91 081)
Provisions sur créances douteuses	(166 142)	(170 120)	(170 120)	(161 424)
Provisions sur créances douteuses décotées des garanties	(111 849)	(134 293)*	-	(111 851)
Provisions à caractère générale dite collective	(10 227)	(8 488)	(8 488)	(10 200)
Total Créances sur la clientèle	3 324 441	2 988 741	3 123 081	3 151 486

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2014 (UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

PASSIFS EVENTUELS	Notes	30 Juin 2014	30 Juin 2013	31 Décembre 2013	
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	14	536 899	543 494	543 745
HB2	Crédits documentaires	15	133 809	77 854	78 573
	Total passifs éventuels		670 708	621 348	622 318

ENGAGEMENTS DONNES

HB4	Engagements de financement donnés	16	60 800	123 937	85 521
	Total des engagements donnés		60 800	123 937	85 521

ENGAGEMENTS RECUS

HB7	Garanties reçues	17	737 863	852 108	846 858
	Total des engagements reçus		737 863	852 108	846 858

ÉTAT DE RÉSULTAT

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2014 (UNITÉ : EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	Jusqu'à fin Juin 2014	Jusqu'à fin Juin 2013 retraité	Jusqu'à fin Juin 2013	Jusqu'à fin Décembre 2013	
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE						
PR1	Intérêts et revenus assimilés	18	116 039	101 545	101 545	214 131
PR2	Commissions (en produits)	19	28 565	24 914	24 914	49 612
PR3	Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	4 760	5 792	5 792	11 258
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	21	2 497	1 394	1 394	2 451
	Total produits d'exploitation bancaire		151 861	133 645	133 645	277 452
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE						
CH1	Intérêts courus et charges assimilés	22	(55 808)	(43 105)	(43 105)	(90 811)
CH2	Commissions encourues	23	(1 388)	(1 218)	(1 218)	(2 686)
	Total charges d'exploitation bancaire		(57 196)	(44 323)	(44 323)	(93 497)
	Produit net bancaire		94 665	89 322	89 322	183 955
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections des valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(7 786)	(30 721)*	(21 763)	(31 826)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	695	143	143	(1 207)
PR7	Autres produits d'exploitation		64	44	44	108
CH6	Frais de personnel	26	(34 047)	(34 659)	(34 659)	(67 573)
CH7	Charges générales d'exploitation	27	(8 981)	(8 851)	(8 851)	(18 428)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(3 846)	(3 701)	(3 701)	(7 513)
	Résultat d'exploitation		40 764	11 577		